



Bordeaux, le 31 octobre 2023

DECLARATION LIMINAIRE CSA BORDEAUX

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général,

Ce CSA se tient dans un contexte particulier suite à l'historique mouvement des greffes de ces derniers mois.

Les agents du greffe, et plus particulièrement le corps des greffiers ont revendiqué haut et fort, durant des mois et sans jamais lâcher, une juste reconnaissance de leur missions une revalorisation de leur carrière telle que cela l'a été pour d'autres collègues de ministère de la justice.

Ce mouvement initié par les agents du greffe, en particulier les corps des greffiers, a fait effet boule de neige et a permis une entrée en négociation.

Depuis plus de 10 ans, l'UNSA SJ demande la création du A juridictionnel pour le corps de greffiers, et nous avons fortement insisté dès le rendez-vous avec le Garde des Sceaux de juillet 2020.

La détermination des agents du greffe à une juste reconnaissance de leurs mission, exacerbée par une inflation record a permis une entrée en négociation.

Sur le plan syndical, nous demandions une augmentation indiciaire égale pour chaque agent et la création du corps de A juridictionnel pour l'ensemble du corps.

Les propositions du ministère ont été très différentes et mal perçues par certains collègues : notamment sur la différence du gain de points indices en fonction de l'échelon de l'agent et le contingentement du nombre de collègues qui intègrent le corps de A juridictionnel.

Un plan de requalification de C en B a également été proposé pour les adjoints administratifs faisant fonction, sans mobilités.

L'UNSA SJ a choisi de signer cette réforme, en conscience et avec pragmatisme : nous ne pouvons que nous réjouir de la création du A juridictionnel même si nous militons pour que l'ensemble du corps passe en A ; Cette avancée reste donc pour notre organisation syndicale la première marche d'une légitime reconnaissance et ne remet en aucun cas en cause notre revendication : le A pour tous les greffiers. La juste évolution de carrière des adjoints administratifs faisant fonction ne peut qu'être saluée. Nous serons particulièrement attentifs à ce qu'elle s'applique à tous les agents pouvant y prétendre.

Il nous faudra désormais rester vigilant sur la mise en place effective de la réforme en particulier sur les décrets d'application.

L'année 2024 sera également marquée par des négociations concernant l'ensemble des corps communs et notamment le corps des Directeurs de Greffe, grand oublié des négociations, celui des SA, des adjoints.

L'UNSA SJ continuera le combat et sera force de propositions comme nous l'avons toujours fait, nous resterons toujours à côté des agents pour les soutenir et les accompagner.

LE BUREAU DE SECTEUR DU RESSORT DE BORDEAUX